



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Madame, Monsieur les secrétaires départementaux
du SNUipp04
appt 202, les hauts de Clubières

04600 SAINT AUBAN

Digne les bains, le 30 septembre 2014

Madame et Monsieur les secrétaires départementaux,

Votre courrier du 25 septembre 2014 a retenu toute mon attention. Bien que surpris de la teneur de votre demande, je l'ai transmis à Monsieur le Recteur qui en a pris connaissance avec intérêt.

Comme vous je suis attaché au maintien d'une qualité de formation des élèves qui leur donne toutes les chances de réussite dans la société de demain. C'est avant tout pour leur garantir ces apprentissages que le gouvernement a choisi de faire des efforts sans précédents en matière de moyens consacrés à l'école. En particulier, les 54.000 postes d'enseignants des premier et second degrés annoncés seront bien recrutés d'ici 2017. Au-delà de cet engagement, nous devons poursuivre le travail de refondation pédagogique entrepris depuis deux ans. Parce que l'école française souffre de performances insuffisantes de ses élèves, le ministère de l'éducation nationale a lancé un travail sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, pour qu'il devienne le programme général de la scolarité obligatoire.

S'agissant d'un texte fondateur, il est essentiel que toutes les parties concernées par la mise en œuvre du socle puissent se l'approprier et contribuer à sa construction. Le socle commun doit contenir les connaissances et compétences indispensables pour permettre aux élèves de devenir des citoyens éclairés, de poursuivre des études et de se construire un avenir personnel et professionnel. Chacun doit pouvoir se reconnaître dans le socle commun, bagage que partageront tous nos enfants. C'est un enjeu qui concerne toute la Nation.

C'est pourquoi la consultation, aujourd'hui lancée, permettra de recueillir les avis et les propositions des personnels d'enseignement, d'éducation et d'encadrement, invités à y participer. Son organisation sur un temps habituellement réservé à la classe permet de garantir une participation massive des professionnels les plus concernés.

Comprenant que cette organisation puisse être difficile dans certains lieux et pour certaines familles, mais soucieux de ne pas perturber les dispositions déjà prises dans un certain nombre de communes, Monsieur le Recteur a décidé de maintenir la date du lundi 6 octobre au matin.

Je sais que vous contribuerez à la qualité des échanges qui se dérouleront dans les écoles, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les secrétaires départementaux, l'expression de ma considération distinguée.


Eric LAVIS,
Directeur académique des services de
l'éducation nationale

académie
Aix-Marseille



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Alpes-de-Haute-Provence

Pôle Vie de l'Élève
Et Vie de l'Établissement

Référence
Courrier SNUIPP Journée 06-
10-14 EL-1
Dossier suivi par
Marie-Paule DOH
Téléphone
04 92 36 68 76
Fax
04 92 36 68 68
Mél.
ce.pveve04
@ac-aix-marseille.fr

Avenue du Plantas
04004 Digne-les-Bains